

Deloitte.

1, rue de Buffon CS 10629 49106 ANGERS CEDEX 02

Tour Majunga 6, place de la Pyramide 92908 PARIS-LA DEFENSE CEDEX

S.A. GENSIGHT BIOLOGICS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

RAPPORT
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES

SOMMAIRE

	PAGES
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES	1 à 5
COMPTES CONSOLIDES	
. Bilan consolidé . Compte de résultat consolidé . Etat des flux de trésorerie consolidé	6 7 8
. Etat des variations des capitaux propres consolidés . Annexe	9 9 à 46



Deloitte.

1, rue de Buffon CS 10629 49106 ANGERS CEDEX 02

Crowe

Tour Majunga 6, place de la Pyramide 92908 PARIS-LA DEFENSE CEDEX

S.A. GENSIGHT BIOLOGICS

Adresse: 74, rue du Faubourg Saint-Antoine **75012 PARIS**

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

A l'Assemblée Générale de la société GENSIGHT BIOLOGICS,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts et votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société GENSIGHT BIOLOGICS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe aux comptes consolidés sont les suivants :

 Interventions prévues par le Code de commerce à l'occasion d'opérations sur le capital (augmentations de capital, émission de valeurs mobilières).

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS - POINTS CLES DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Comptabilisation des frais de recherche et développement

(Cf. note 3.18 "Utilisation d'estimations" de l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2018)

Risques identifiés

Les dépenses de recherche et développement, qui constituent une composante critique des comptes consolidés de la société, compte tenu de son activité et de la phase de développement dans laquelle elle se trouve, représentent plus de 77 % des charges d'exploitation. Ces dépenses incluent principalement des coûts externes de sous-traitance ou de fabrication des produits ainsi que des frais de personnel.

Il peut exister des décalages entre la réalisation des prestations de sous-traitance ou de fabrication et leur facturation. La nécessité d'estimer le montant des prestations déjà effectuées mais non facturées ou à l'inverse des prestations déjà facturées mais non effectuées entraîne un risque de mauvaise évaluation des factures à recevoir ou charges constatées d'avance à la clôture de l'exercice concernant ces coûts externes.

L'estimation du montant des prestations déjà effectuées devant être comptabilisées à la date de clôture nécessite ainsi des jugements importants de la Direction.

Nous avons donc considéré que la comptabilisation des frais de recherche et développement constitue un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Dans le cadre de notre audit, nous avons examiné les procédures de contrôle interne relatives à la comptabilisation des coûts externes de sous-traitance et de fabrication afin d'identifier les activités de contrôle mises en place par la Direction et d'évaluer leur conception.

Ces travaux ont été complétés, sur la base d'échantillonnages, par des procédures de demandes de confirmations de comptes fournisseurs et par un examen des factures de sous-traitance reçues dans les semaines qui ont précédé et suivi la clôture de l'exercice, afin d'identifier à quel exercice se rapportent les prestations correspondantes et apprécier ainsi le correct rattachement des charges au bon exercice.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

INFORMATIONS RESULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Désignation des Commissaires aux Comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux Comptes de la société GENSIGHT BIOLOGICS par les statuts constitutifs du 17 avril 2012 pour le cabinet DELOITTE & ASSOCIES et par votre Assemblée Générale du 19 mai 2016 pour le cabinet BECOUZE.

Au 31 décembre 2018, le cabinet DELOITTE & ASSOCIES était dans la 6ème année de sa mission sans interruption et le cabinet BECOUZE dans la 3ème année sans interruption, dont conjointement trois années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDES

Il appartient à la Direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDES

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne.
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés.

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.
- Concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons au Comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à ANGERS et PARIS-LA DEFENSE, le 26 avril 2019

Les Commissaires aux Comptes

BECOUZE

DELOITTE & ASSOCIES

Fabien BROVEDANI

Associé

Stéphane LEMANISSIER

Associé

Ce rapport comprend 46 pages.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉ

En milliers d'euros

		Au 31 décer	31 décembre	
	Notes	2017	2018	
ACTIF				
Actifs non courants				
Immobilisations incorporelles	4	185	168	
Immobilisations corporelles	5	889	1 396	
Actifs financiers non courants	6	327	331	
Total des actifs non courants		1 401	1 895	
Actifs courants				
Créances clients et comptes rattachés	7	12	2	
Autres actifs courants	7	5 351	8 840	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8	55 448	26 241	
Total des actifs courants	_	60 811	35 084	
TOTAL DE L'ACTIF	-	62 212	36 979	

En milliers d'euros

		Au 31 décembre	
	Notes	2017	2018
PASSIF			
Capitaux propres	9		
Capital social		606	620
Primes liées au capital		112 140	112 135
Réserves		(33 638)	(55 432)
dont réserves conversion		9	(32)
Résultat net de la période	•	(24 112)	(33 453)
Total des capitaux propres		54 996	23 870
Passifs non courants	-		
Avances conditionnées - part non courante	10	3 033	3 441
Provisions non courantes	11	88	65
Total des passifs non courants		3 121	3 506
Passifs courants			
Avances conditionnées - part courante	10	-	
Fournisseurs et comptes rattachés	12	2 225	7 593
Autres passifs courants	12	1 870	2 009
Total des passifs courants		4 095	9 602
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		62 212	36 979
	_		

COMPTE DE RESULAT CONSOLIDÉ

En milliers d'euros

		Au 31 décembre		
	Notes	2017	2018	
Produits opérationnels Chiffre d'affaires		_		
Autres revenus	14	3 702	4 346	
Total des produits opérationnels		3 702	4 346	
Charges opérationnelles		-		
Dépenses de Recherche & Développement	15	18 675	29 031	
Frais généraux et administratifs	15	8 173	7 010	
Frais commerciaux	15	844	1 350	
Total des charges opérationnelles		27 692	37 391	
Résultat opérationnel (perte)		(23 990)	(33 045)	
Produits financiers	17	34	44	
Charges financières	17	(156)	(452)	
Résultat financier (perte)		(122)	(408)	
Impôt sur les sociétés	18			
Résultat net (perte)	_	(24 112)	(33 453)	
Résultat par action de base et dilué (€ / action)	21	(1,10)	(1,37)	

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

En milliers d'euros

	Au 31 décembre		
	2017	2018	
Résultat net (perte)	(24 112)	(33 453)	
Écarts actuariels liés aux avantages du personnel, nets d'impôts	12	16	
Écarts de change, nets d'impôts	9	(32)	
Résultat global de l'exercice (perte)	(24 091)	(33 469)	

ETAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

milliers d'euros		Au 31 déce	mbre
	Notes	2017	2018
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Résultat net (perte)		(24 112)	(33 453)
Activités opérationnelles			
Amortissements et dépréciations	4&5	224	315
Engagements de retraite	11	26	28
Charges calculées liées aux paiements en actions	16.5	4 800	2 422
	¹⁷ –		410
Flux de trésorerie opérationnels avant variation du besoin de fonds de roulement		(18 984)	(30 278)
Créances clients		19	9
Dettes fournisseurs, nettes des acomptes versés		384	5 233
Autres créances à recevoir		(976)	(3 478)
Autres passifs courants		775	132
Variation du besoin de fonds de roulement		202	1 896
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles		(18 782)	(28 383)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	5	(236)	(789)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	4	-	(2)
Acquisitions / remboursement d'immobilisations financières		(232)	8
Acquisitions / remboursement d'actifs financiers courants		(216)	120
Cessions d'immobilisations corporelles	_		
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement		(684)	(663)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Avances conditionnées reçues	10		_
Actions d'auto-contrôle		(84)	(123)
Bons de souscription émis	16	257	8
Augmentations de capital, nettes du coût des opérations	9 _	20 774	
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	_	20 946	(115)
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie		1 480	(29 160)
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période		53 982	55 448
Effet des variations des taux de change sur la trésorerie et équivalents de		(14)	(47)
trésorerie	-	(14)	(47)
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à la clôture	=	55 448	26 241

ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En milliers d'euros, sauf nombre d'actions	Capital	social	n			m . 1
nomore a actions	Nombre d'actions	Montant	Primes liées au capital	Réserves	Résultat Net	Total capitaux propres
Au 1er janvier 2017	19 409 701	485	91 230	(16 293)	(22 082)	53 340
Résultat net (perte)					(24 112)	(24 112)
Ecarts de conversion cumulés	-			9	_	ý
Autres éléments de résultat global.				12		12
Résultat net, gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	_	_	_	21	(24 112)	(24 091)
Affectation du résultat net de la					(21117)	(24 0)1)
période antérieure				(22 082)	22 082	_
Affectation aux réserves		_	-	(22 002)		
Augmentation de capital par						
émission d'actions ordinaires	3 750 000	94	22 406	-		22 500
Coûts des opérations			(1.700)	-	-	/* =
d'augmentation de capital Augmentation de capital liée à	_	_	(1 726)	-		(1 726)
l'exercice de bons de						
souscription	1 074 522	27	230			257
Actions propres	_		_	(84)	_	(84)
Paiements fondés sur des actions				4 800	_	4 800
Au 31 décembre 2017	24 234 223	606	112 140	(33 638)	(24 112)	54 996
Au 1er janvier 2018	24 234 223	606	112 140	(33 638)	(24 112)	54 996
Résultat net		_	_	_	(33 453)	(33 453)
Ecarts de conversion cumulés				(32)	-	(32)
Autres éléments de résultat global.				16		16
Résultat net, gains et pertes comptabilisés directement en						
capitaux propres				(16)	(33 453)	(33 469)
Affectation du résultat net de la						
période antérieure		-	-	(24 112)	24 112	-
Affectation aux réserves	-	-		_	-	
Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires	568 750	14	(5)			0
Coûts des opérations	308 730	14	(5)	_	_	9
d'augmentation de capital		-		-		_
Augmentation de capital liée à l'exercice de bons de						
souscription	-	_			_	
Actions propres			-	(88)		(88)
Paiements fondés sur des actions				2 422		2 422
Au 31 décembre 2018	24 802 973	620	112 135	(55 432)	(33 453)	23 870

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Note 1 : Informations générales sur la Société

Fondée en 2012, GenSight Biologics S.A. (ci-après désignée « GenSight Biologics » ou la « Société » et, collectivement avec sa filiale, le « Groupe ») est une société biopharmaceutique dédiée à la découverte et au développement de thérapies géniques innovantes pour le traitement des maladies neurodégénératives de la rétine et du système nerveux central. Le portefeuille de recherche de GenSight Biologics s'appuie sur deux plates-formes technologiques : le ciblage mitochondrial (Mitochondrial Targeting Sequence, ou MTS) et l'optogénétique, visant à préserver ou restaurer la vision chez les

patients atteints de maladies neurodégénératives de la rétine. L'activité du Groupe est centrée sur l'ophtalmologie où elle développe des candidats médicaments destinés à offrir une récupération visuelle aux patients souffrant de maladies de la rétine conduisant à une perte de la vue.

Depuis sa constitution, la Société a enregistré des pertes et des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles négatifs. Ses fonds propres s'élèvent à 23 870 K€ au 31 décembre 2018 à la suite de plusieurs opérations de financement (cf. Note 9). Le Groupe anticipe des pertes supplémentaires jusqu'à pouvoir, le cas échéant, générer des revenus de la vente de ses candidats médicaments en phase de développement. Des financements supplémentaires d'un montant substantiel seront nécessaires pour financer ses opérations et assurer la phase de développement commercial de ses candidats médicaments.

Les opérations futures du Groupe dépendent largement d'une conjugaison de facteurs, dont : (i) le succès de sa recherche et développement ; (ii) les autorisations réglementaires et l'acceptation des futurs produits du Groupe sur le marché ; (iii) la conduite en temps voulu et l'aboutissement de nouveaux financements; et (iv) le développement de thérapies concurrentes par d'autres sociétés biotechnologiques et pharmaceutiques.

Les États Financiers présentés sont exprimés en milliers d'euros, sauf mention contraire. La date de clôture des États Financiers consolidés est le 31 décembre et couvre une période de douze mois. Les comptes annuels de la filiale consolidée GenSight Biologics Inc. sont préparés à la même date de clôture du 31 décembre et couvrent une période d'un an pour la société mère et sa filiale.

Les États Financiers consolidés au 31 décembre 2018 ont été préparés sous la responsabilité de la direction du Groupe et ont été approuvés par le Conseil d'administration du 23 avril 2019.

Note 2 : Déclaration de conformité et passage aux IFRS

2.1 Déclaration de conformité

Les États Financiers consolidés ont été préparés conformément aux normes internationales d'informations financières (IFRS) émises par l'International Accounting Standards Board (IASB). Les actions de la Société étant cotées sur Euronext Paris, en vertu du Règlement (CE) n° 1606/2002 du Parlement européen et du Conseil du 19 juillet 2002, les États Financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 ont été préparés conformément aux IFRS tels qu'adoptés par l'Union européenne à leur date de préparation.

Les IFRS adoptés par l'Union européenne diffèrent en certains points de ceux publiés par l'IASB. Néanmoins, le Groupe s'est assuré de l'absence de différence substantielle dans sa présentation entre les informations financières selon les IFRS publiés par l'IASB et les IFRS adoptés par l'Union européenne. Les normes comptables internationales regroupent les IFRS, les International Accounting Standards (IAS), ainsi que les interprétations du Standing Interpretations Committee (SIC) et celles du International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC).

Nouvelles normes, amendements et interprétations applicables au Groupe à compter du 1^{er} janvier 2018

Les nouvelles normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB et dont l'application est obligatoire à compter de 2018 sont décrits ci-dessous :

- Le 28 mai 2014, l'IASB publié la norme IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients qui spécifie comment et quand comptabiliser les produits et se traduit également par une amélioration des informations à fournir par les entités aux utilisateurs d'états financiers. IFRS 15 pose comme principe fondamental que l'entité doit comptabiliser les produits des activités ordinaires de manière à montrer quand les biens ou les services promis aux clients sont fournis et le montant de contrepartie que l'entité s'attend à avoir droit en échange de ces biens ou services. Le produit est comptabilisé au moment du transfert du contrôle des biens ou services. La norme IFRS 15 remplace IAS 11 Contrats de construction et IAS 18 Produits des activités ordinaires, ainsi que plusieurs interprétations correspondantes. Le Groupe ne générant pas encore de produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients, cette nouvelle norme n'a pas d'impact sur les États Financiers consolidés au 31 décembre 2018.
- Le 24 juillet 2014, l'IASB a publié la version finale de la norme IFRS 9 Instruments financiers (2014), en remplacement de la norme IAS 39 Instruments financiers : comptabilisation et évaluation (« IAS 39 »), regroupant la classification et l'évaluation, la dépréciation et la comptabilité de couverture. La norme IFRS 9 introduit une approche logique et unique pour la classification et l'évaluation des actifs financiers qui reflète le modèle économique dans le cadre duquel ils sont gérés ainsi que leurs flux de trésorerie contractuels. Elle propose un modèle unique de dépréciation, prospectif, fondé sur les pertes attendues. IFRS 9 introduit un modèle sensiblement réformé pour la comptabilité de couverture, avec des informations accrues sur l'activité de gestion des risques, notamment concernant la gestion des risques non financiers. L'adoption de cette nouvelle norme n'a pas eu d'impact dans les États Financiers consolidés au 31 décembre 2018.

À la date des présents états financiers, le Groupe n'a pas appliqué les normes IFRS nouvelles et révisées suivantes, qui ont été publiées mais ne sont pas encore entrées en vigueur et, dans certains cas, n'ont pas encore été adoptées par l'UE:

- Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié la norme IFRS 16 Contrats de location qui précise les règles de comptabilisation, de calcul, de présentation et de publication des contrats de location. IFRS 16 abandonne la classification des contrats de location en contrats de location simple ou contrats de location-financement et introduit un modèle de comptabilisation unique pour les preneurs requérant la comptabilisation d'un droit d'utiliser un actif et la comptabilisation d'un passif lié à la location pour les contrats de location de plus d'un an. Les précédents contrats hors bilan se retrouvent inscrits au bilan d'une façon comparable aux contrats de location-financement actuellement. La norme IFRS 9 est effective pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. Le Groupe opterait pour la méthode rétrospective simplifiée et sur la base des contrats de location en vigueur au 31 décembre 2018, une dette financière d'environ 4,7 millions d'euros a été estimée.
- En mai 2017, l'IASB a publié IFRIC 23, *Incertitude relative aux traitements fiscaux* afin de clarifier la comptabilisation des incertitudes relatives aux impôts sur le résultat. Pour évaluer l'incertitude, une entité doit déterminer s'il est probable qu'une autorité fiscale compétente accepte le traitement fiscal qu'elle a utilisé. IFRIC 23 est effective pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019.
- Amendements à IAS 19 Modification, réduction ou liquidation d'un régime.

- Améliorations annuelles des normes IFRS cycle 2015-2017. Amendements à IFRS 3 Regroupements d'entreprises, IFRS 11 Partenariats, IAS 12 Impôts sur le résultat et IAS 23 Coûts d'emprunt.
- Amendements de l'IFRS 9 Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative.
- Amendements à IAS 28 Intérêts à long terme dans une entreprise associée ou une coentreprise
- IFRS 17 Contrats d'assurance. La présente norme entre en vigueur pour les périodes de référence annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2021.
- IFRS 10 États financiers consolidés et IAS 28 (amendements), vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise.

Les méthodes comptables et principes d'évaluation adoptés pour les États Financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 sont identiques pour la période présentée à titre de comparaison.

2.2 Principe de continuité d'exploitation

Le déficit historique du Groupe s'explique par l'innovation des produits développés qui implique une phase de recherche et développement de plusieurs années avant la phase de commercialisation.

La trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre 2018, d'un montant de 26,2 M€, l'augmentation de capital d'un montant de 7,9 M€ réalisée en février 2019 (voir Note 24 : Evènements postérieurs à la clôture) ainsi que le remboursement du Crédit d'impôt recherche 2018 d'un montant de 4,3 M€ attendu sur le second semestre 2019 devraient permettre au Groupe de couvrir ses besoins de trésorerie pour les 12 prochains mois.

Note 3: Principes comptables

3.1 Périmètre et méthodes de consolidation

Le 28 avril 2017, le Groupe a créé GenSight Biologics Inc. aux États-Unis. Le Groupe détient 100 % du capital et des droits de vote de GenSight Biologics Inc. qui est donc consolidée par intégration globale.

3.2 Devise fonctionnelle et conversion de change des états financiers

Les États Financiers sont présentés en milliers d'euros (« KEuros »), la devise fonctionnelle de la Société mère GenSight Biologics S.A. Aux fins de la présentation de ces états financiers consolidés, les actifs et passifs de Gensight Biologics Inc. dont la devise fonctionnelle est différente de l'euro, sont convertis en euros en utilisant les taux de change en vigueur à la fin de chaque exercice. Les produits et les charges sont convertis au taux de change moyen à la date de la transaction. Les différences de change résultant, le cas échéant, sont comptabilisées dans les fonds propres au poste « Écarts de conversion cumulés » dans l'État des variations des capitaux propres consolidés.

3.3 Immobilisations incorporelles

En vertu de la norme IAS 38 *Immobilisations incorporelles* (« IAS 38 »), les immobilisations incorporelles acquises sont comptabilisées à l'actif de l'État de la situation financière consolidé à leur coût d'acquisition.

Recherche et développement

Les coûts de recherche sont comptabilisés en charges.

Conformément à IAS 38, les frais de développement sont comptabilisés en immobilisation incorporelles si l'ensemble des critères suivants sont réunis :

- (a) la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet ;
- (b) l'intention de la Société d'achever le projet et de l'utiliser;
- (c) la capacité à utiliser l'immobilisation incorporelle;
- (d) la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs ;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le projet; et
- (f) sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Compte tenu des risques et incertitudes liés aux autorisations réglementaires et au processus de recherche et développement, la Société considère que les six critères stipulés par IAS 38 ne sont pas remplis et l'application de ce principe a entraîné la comptabilisation de l'ensemble des coûts de développement en charges pour l'ensemble des périodes présentées.

Logiciels

Les coûts liés à l'acquisition de licences de logiciels sont comptabilisés en actifs sur la base des coûts d'acquisition et de mise en service encourus. Ils sont amortis sur une base linéaire sur une durée de 1 à 3 ans en fonction de la période d'utilisation anticipée.

Licences

En février 2013, la Société a conclu un contrat de partenariat avec Novartis Pharma AG (« Novartis ») prévoyant l'octroi de licences exclusives sur deux familles de brevets. La Société a émis 670 588 actions ordinaires en contrepartie des licences exclusives acquises. La juste valeur des licences ne pouvant être estimée de manière fiable, le montant de l'immobilisation incorporelle comptabilisée a été établi, en vertu de la norme IFRS 2, par référence à la juste valeur des actions ordinaires attribuées par la Société, sur la base d'une évaluation indépendante. Les licences sont amorties sur une durée de 15 ans à compter de la date de signature du contrat, correspondant à la durée d'utilité estimée des licences.

3.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou, le cas échéant, à leur coût de production.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée d'utilisation estimée du bien. Les agencements de biens loués sont amortis sur la durée la plus courte de leur durée d'utilisation propre ou de la durée du contrat de location.

Les périodes d'amortissement retenues sont les suivantes :

Immobilisations corporelles	Période d'amortissement
Installations et agencements	9 ans
Outils de recherche et développement / production	5 à 10 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel de bureau	5 ans

3.5 Actifs financiers

Les actifs financiers couvrent les actifs financiers disponibles à la vente, les actifs détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et créances et la trésorerie et équivalents de trésorerie.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies dans la norme IAS 39 Instruments financiers: Comptabilisation et évaluation (« IAS 39 »), à l'exception des dépôts et garanties liés à des contrats de location qui sont classés en immobilisations financières dans l'État de la situation financière consolidé et évalués au coût historique.

Actifs détenus jusqu'à l'échéance

Il s'agit de titres à revenu fixe ou prévisible et échéance fixe, en dehors des prêts et comptes clients, que la Société a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance. Après la comptabilisation initiale à la juste valeur, ils sont évalués et comptabilisés au coût amorti sur la base de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les actifs détenus jusqu'à l'échéance sont examinés pour apprécier s'il existe une indication objective de perte de valeur. Un actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable telle qu'estimée par les tests de dépréciation. La dépréciation est constatée au Compte de résultat consolidé.

Prêts et créances

Cette catégorie couvre les autres prêts, créances clients et fournisseurs débiteurs.

Les prêts et créances sont initialement comptabilisés dans les États Financiers à leur juste valeur, puis au coût amorti calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les créances à court terme sans intérêt sont évaluées au montant de la facture initiale sauf effet significatif de l'application d'un taux d'intérêt implicite. Pour les prêts et les créances clients à taux variable, la réévaluation régulière des flux de trésorerie, de manière à refléter la variation du taux d'intérêt de marché, modifie le taux d'intérêt effectif et donc la valeur du prêt ou de la créance.

Les prêts et créances sont examinés pour apprécier s'il existe une indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable telle qu'estimée par les tests de dépréciation. La dépréciation est constatée au Compte de résultat consolidé.

Actifs à la juste valeur par le compte de résultat

Les actifs réputés détenus à des fins de transaction regroupent les actifs que la Société entend revendre dans un futur proche, pour réaliser une plus-value, qui font partie d'un portefeuille d'instruments financiers classés en trésorerie, équivalents de trésorerie et valeurs mobilières que l'entité a pour pratique de vendre à court terme. Les actifs détenus à des fins de transaction comprennent aussi les actifs volontairement classés dans cette catégorie indépendamment des critères décrits ci-dessus, en vertu du principe de l'option à la juste valeur prévu par les IFRS.

Actifs disponibles à la vente

Font principalement partie des actifs disponibles à la vente les valeurs mobilières ne répondant pas aux critères de définition des autres catégories d'actifs financiers. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de valeur sont comptabilisées en autres éléments du résultat global dans les capitaux propres.

La juste valeur correspond au prix de marché pour les titres cotés ou à une estimation de la valeur d'utilité pour les titres non cotés, déterminée en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque titre. Lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation de ces titres, la perte cumulée est comptabilisée dans les capitaux propres consolidés par le résultat consolidé.

3.6 Valeur recouvrable des actifs incorporels et corporels

Les actifs corporels et incorporels ayant une durée de vie déterminée sont soumis à un test de dépréciation pour tester la recouvrabilité de leur valeur comptable lorsque celle-ci est mise en doute par l'existence d'indices de perte de valeur. Une perte de valeur est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable de l'actif correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure.

3.7 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que pour un placement ou d'autres finalités. Ils sont facilement convertibles en un montant connu de liquidité et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ce sont des actifs liquides, immédiatement disponibles, des investissements à court terme qui peuvent être cédés sans délai et sans pénalité et des sicav monétaires facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les équivalents de trésorerie sont évalués en fonction des catégories de la norme IAS 39 dont ils relèvent.

Les placements à court terme sont généralement composés des dépôts à terme ayant une échéance supérieure à trois mois et sont évalués sur la base des catégories IAS 39 dont ils relèvent.

Les équivalents de trésorerie et placements à court terme sont évalués à la juste valeur et leurs variations de valeur sont comptabilisées en résultat financier. Compte tenu de la nature de ces actifs, leur juste valeur est généralement proche de leur valeur nette comptable.

3.8 Capital social

Les coûts des opérations en capital directement attribuables à l'émission d'actions ou d'options nouvelles sont comptabilisés dans les capitaux propres en déduction des produits de l'émission, nets d'impôt.

3.9 Paiements en actions

Les Attributions Gratuites d'Actions ou « AGA », les Options de Souscription et/ou d'achat d'actions ou « SO » et les Bons de souscription de parts de Créateur d'Entreprise ou « BCE » sont accordés à des salariés ou dirigeants. Les Bons de Souscription d'Actions ou « BSA » sont essentiellement attribués aux dirigeants et consultants scientifiques.

En application de la norme IFRS 2, ces attributions sont évaluées à leur juste valeur à la date d'attribution. La juste valeur est calculée selon la formule la plus pertinente en fonction du règlement et des conditions de chaque plan. La juste valeur est comptabilisée en charges de personnel (allouée par fonction dans le compte de résultat consolidé) linéairement sur la période au cours de laquelle les droits à bénéficier des instruments de capitaux propres sont acquis en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

À chaque clôture, nous réexaminons le nombre d'options dont l'exercice est probable. Le cas échéant, l'impact de la révision de l'estimation est comptabilisé dans le Compte de résultat consolidé avec un ajustement correspondant en capitaux propres.

3.10 Passifs financiers

Les emprunts et autres passifs financiers sont initialement évalués à leur juste valeur puis au coût amorti sur la base de méthode du taux d'intérêt effectif.

Les frais de transaction directement imputables à l'acquisition ou à l'émission d'un passif financier viennent en diminution de ce passif financier. Ces frais sont ensuite amortis financièrement sur la durée de vie du passif, sur la base du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui égalise les flux attendus des sorties de trésorerie futures à la valeur nette comptable actuelle du passif financier afin d'en déduire son coût amorti.

3.11 Crédit d'impôt recherche, subventions et avances conditionnées

Crédit d'impôt recherche

Le Crédit d'Impôt Recherche ou CIR est octroyé par l'administration fiscale aux entreprises afin de les inciter dans leur effort de recherche technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche conduites en France ou, depuis le 1er janvier 2005, au sein de la Communauté européenne ou dans un autre État membre de l'Espace économique européen ayant conclu avec la France un traité fiscal avec une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice au cours duquel les dépenses ont été engagées et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire. Les dépenses prises en compte pour le calcul du CIR concernent uniquement les dépenses de recherche.

La Société bénéficie du CIR depuis sa création.

La Société a reçu le remboursement du CIR pour l'exercice 2017 en septembre 2018 pour un montant de 3 692 K€. Elle demandera le remboursement du CIR 2018 en 2019 pour un montant de 4 322 K€ en vertu des règles fiscales communautaires applicables aux petites et moyennes entreprises conformément aux textes réglementaires en vigueur.

Le CIR est présenté en Autres revenus du Compte de résultat consolidé car il répond à la définition d'une subvention publique telle que définie par la norme IAS 20 Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique.

Subventions et avances conditionnées

Compte tenu du caractère innovant de ses programmes de développement, la Société bénéficie de certaines aides financières de la part de Bpifrance Financement. Bpifrance Financement a pour mission de soutenir le financement et l'accompagnement des entreprises françaises de croissance dans le développement et la commercialisation de technologies innovantes.

Les fonds reçus par la Société sont destinés au financement de ses efforts de recherche et développement et au recrutement de personnels spécifiques. La Société a reçu ces fonds sous la forme de subventions non remboursables et d'avances conditionnées.

Subventions

Les subventions reçues ne sont pas remboursables par la Société et sont comptabilisées dans les États Financiers lorsque la Société a l'assurance raisonnable qu'elle remplira les conditions attachées à ces subventions et les recevra.

Les subventions reçues d'avance sont comptabilisées en produits constatés d'avance, ces derniers étant repris en résultat linéairement sur la durée du programme de recherche à laquelle la subvention se rapporte.

Une subvention publique à recevoir soit à titre de compensation de charges ou de pertes déjà encourues, soit d'aide financière immédiate à la Société sans association de coûts futurs, est comptabilisée dans le Compte de résultat consolidé en Autres revenus au titre de la période au cours de laquelle la subvention est reçue.

Avances conditionnées

Les fonds reçus de Bpifrance Financement sous la forme d'avances conditionnées sont comptabilisés en passifs financiers, la Société ayant l'obligation contractuelle de rembourser Bpifrance Financement en fonction d'un échéancier. Chaque avance est faite pour financer une phase de développement spécifique. Le détail relatif aux avances conditionnées est présenté en Note 10. Les versements et remboursements des avances conditionnées sont présentés au sein des Flux de trésorerie liés aux activités de financement dans l'Etat des flux de trésorerie consolidés.

Le taux d'intérêt effectif, utilisé pour déterminer le montant comptabilisé chaque année en charge financière, tient compte des flux de trésorerie futurs estimés.

En cas de modification de l'échéancier de remboursement des avances conditionnées, la Société recalcule la valeur comptable nette de la dette découlant de l'actualisation des nouveaux flux de trésorerie futurs anticipés au taux d'intérêt effectif initial. L'ajustement qui en découle est comptabilisé en résultat pour la période au cours de laquelle la modification est constatée.

Les avances conditionnées qui peuvent être soumises à ce type de modification sont les avances reçues de Bpifrance Financement, présentées à la Note 10.1.

3.12 Obligations de retraite

Les salariés de la Société perçoivent les prestations de retraite définies par la loi française :

- une indemnité de départ versée par la Société aux salariés lors de leur départ à la retraite (régime à prestations définies) et ;
- le paiement de pensions de retraite par les organismes de sécurité sociale lesquels sont financés par les cotisations des entreprises et des salariés (régime à cotisations définies).

Pour les régimes à prestations définies, les coûts des prestations de retraite sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, le coût des retraites est comptabilisé dans le Compte de résultat consolidé de manière à le répartir uniformément sur la durée de service des employés. Les engagements de retraite sont évalués à la valeur actuelle des paiements futurs attendus, en retenant, pour l'actualisation, le taux de marché fondé sur les obligations à long terme des entreprises de première catégorie avec une durée correspondante à celle estimée pour le paiement des prestations.

La différence entre le montant de la provision à l'ouverture de la période et à sa clôture est comptabilisée en résultat pour la part représentant les coûts de services rendus et les coûts d'intérêt nets et en autres éléments du résultat global pour la part constitutive des écarts actuariels.

Les paiements de la Société pour les régimes à cotisations définies sont comptabilisés en charge au Compte de résultat consolidé pour la période à laquelle ils sont liés.

3.13 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et litiges correspondent aux engagements résultant de litiges et risques divers, dont l'échéance et le montant sont incertains.

Une provision est comptabilisée dans les États Financiers lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite envers un tiers résultant d'un événement passé dont il est probable ou certain qu'elle entraînera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, et que les sorties futures de liquidités peuvent être estimées de façon fiable.

Le montant comptabilisé en provision dans les États Financiers est la meilleure estimation des dépenses nécessaires pour éteindre l'obligation.

3.14 Contrats de location

Les contrats de location portant sur des immobilisations corporelles sont classés en contrats de locationfinancement lorsque le Groupe supporte la presque totalité des avantages et risques inhérents à la propriété du bien. Les actifs objets de contrats de location-financement sont capitalisés à la date de début du contrat de location sur la base de la valeur la plus faible entre la juste valeur de l'actif loué et la valeur actualisée des paiements minimaux futurs. Les loyers sont répartis entre la dette et le coût financier de manière à déterminer un taux d'intérêt constant sur les capitaux restant dus. Les obligations locatives correspondantes, nettes des charges financières, sont classées en passifs financiers. Les immobilisations corporelles acquises dans le cadre d'un contrat de location-financement sont amorties sur la durée la plus courte entre la durée d'utilisation et la durée du contrat de location.

Les contrats de location pour lesquels une part significative des risques et avantages est conservée par le bailleur sont classés en contrats de location simple. Les paiements effectués pour ces contrats de location simple, nets de toutes mesures incitatives, sont comptabilisés en charges au compte de résultat consolidé sur une base linéaire sur la durée du contrat.

3.15 Impôt sur le résultat

Les impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires provenant de la différence entre la base fiscale et la base comptable des actifs et passifs figurant dans les États Financiers. Les différences temporaires principales sont liées aux pertes fiscales reportables. Les taux d'impôts ayant été entérinés par un texte de loi à la date de clôture sont retenus pour déterminer les impôts différés.

Des actifs d'impôt différés ne sont comptabilisés dans les États Financiers que dans la mesure où il est probable que les bénéfices futurs seront suffisants pour absorber les pertes reportables. Compte tenu de son stade de développement qui ne permet pas d'établir des projections de résultats jugées suffisamment fiables, le Groupe n'a pas reconnu au bilan d'actifs d'impôt différés au titre des déficits reportables.

3.16 Information sectorielle

La Société opère sur un seul segment opérationnel : la conduite de recherche et développement sur des thérapies innovantes pour le traitement des maladies neurodégénératives de la rétine et du système nerveux central en vue de leur commercialisation future. Les actifs, passifs et pertes opérationnelles réalisées sont principalement basés en France.

3.17 Présentation des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur

Conformément à la norme IFRS 7 États Financiers : Informations à fournir, les instruments financiers sont présentés en trois catégories selon une méthode hiérarchique utilisée pour établir leur juste valeur :

- niveau 1 : juste valeur calculée au moyen des prix cotés sur un marché actif pour des actifs et des passifs identiques;
- niveau 2 : juste valeur calculée sur la base de techniques d'évaluation fondées sur des données observables de marché telles que le prix pour des actifs et passifs ou des paramètres similaires cotés sur un marché actif;

 niveau 3 : juste valeur calculée à partir de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des données non observables telles que les prix dans un marché inactif ou d'une évaluation fondée sur des multiples de titres non cotés.

3.18 Utilisation d'estimations

Les États Financiers sont présentés conformément aux normes IFRS. La préparation des États Financiers nécessite de la part de la Direction du Groupe de procéder à des estimations, hypothèses et jugements qui ont un impact sur le montant des actifs, passifs, produits et charges pour la période considérée. Le Groupe base ses estimations et hypothèses sur des informations historiques et sur un certain nombre de facteurs qu'elle estime raisonnables en vertu des circonstances. Les résultats actuels du Groupe pourraient varier en utilisant des hypothèses ou conditions différentes. Les estimations initiales n'ont pas connu de changements significatifs sur les périodes présentées.

Ces estimations et jugements impliquent principalement :

- l'estimation du montant d'immobilisations incorporelles comptabilisé dans le contexte d'un contrat de licence. L'acquisition de cette licence en 2013 a donné lieu à l'émission d'actions ordinaires en contrepartie du paiement de la licence. Le montant de l'immobilisation incorporelle comptabilisée a été établi sur la base de la juste valeur des actions ordinaires, soit 0,41 € par action, émises en contrepartie du paiement de la licence (cf. Note 4);
- l'estimation des flux de remboursement des avances remboursables obtenues par la Société
 auprès d'entités publiques telles que Bpifrance Financement. Les remboursements anticipés des
 avances conditionnées sont analysés pour chaque période (cf. Note 10) et le calcul des avances
 conditionnées classé en passifs financiers sur la base de la méthode du taux effectif; et
- l'évaluation de la juste valeur des différents instruments de capitaux propres attribués aux salariés, dirigeants ou membres non-salariés du conseil d'administration, ainsi qu'aux consultants scientifiques et prestataires de services, tels que AGA, SO, BCE ou BSA, réalisée sur la base de modèles actuariels qui nécessitent l'utilisation par la Société de certaines hypothèses de calcul comme la volatilité attendue du titre sous-jacent (cf. Note 16).
- Les frais de recherche et développement prennent en compte des estimations quant au montant reconnu sur l'exercice concernant les contrats de sous-traitance. A la clôture de l'exercice, une estimation des prestations déjà effectuées mais non facturées et/ou déjà facturées mais non engagées est réalisée par les responsables de projets et validée par la direction de la société.

Note 4: Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont ventilées comme suit :

En milliers d'euros

	Au 31 décembre	
	2017	2018
Brevets, licences, marques	275	275
Logiciels	10	12
Total valeur brutes	285	287
Amort. cumulés des licences, brevets et marques	90	108

	Au 31 décembre		
	2017	2018	
Dépréciation cumulée des logiciels	10	11	
Amortissements et dépréciations cumulés	100	119	
Total net	185	168	

Une immobilisation incorporelle a été comptabilisée au 31 décembre 2013 conformément au contrat de licences conclu avec Novartis. Le coût de comptabilisation initial s'est élevé à 275 K€ et a été établi par référence à la juste valeur des 670 588 actions ordinaires, soit 0,41 € par action ordinaire, émises en contrepartie de la licence acquise.

Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée en application d'IAS 36 Dépréciation d'actifs pour les périodes présentées.

Note 5: Immobilisations corporelles

Les variations des valeurs comptables brutes et les amortissements cumulés sont présentés dans le tableau suivant :

En millier d'euros

	Au 1 ^{er} janvier 2018	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	Au 31 décembre 2018
Equipements techniques et					
installations	372	214	-	-	586
Agencements et aménagements	604	355	-	17	976
Matériel informatique	144	28	-	-	172
Matériel et mobilier de bureau	303	192	-	-	495
Immobilisations en cours	1		(1)		
Total valeur brute	1 424	789	(1)	17	2 229
Amortissements équipements					
techniques et installations	138	89	-	-	227
Amortissements agencements					
et aménagements	157	89	-	2	248
Amortissements matériel					
informatique	91	34	-		124
Amortissement matériel et					
mobilier de bureau	149	85			234
Amortissement des					
immobilisations en cours	•	•	•	•	-
Total amortissements cumulés	535	297	-	2	833
Total immobilisations					
corporelles, nettes	889	492	(1)	15	1 396

L'augmentation des agencements et aménagements ainsi que des équipements techniques et installations au 31 décembre 2018 s'explique principalement par les investissements réalisés dans les nouveaux locaux de la filiale américaine GenSight Biologics Inc. situés à New York.

Note 6: Actifs financiers non courants

Les immobilisations financières correspondent aux dépôts de garantie payés aux bailleurs pour les locaux du siège social du Groupe à Paris et à New York.

En milliers d'euros

	Au 31 décembre		
	2017	2018	
Dépôts de garantie	327	331	
Total actifs financiers non courants	327	331	

Note 7 : Créances clients et autres actifs courants

7.1 Créances clients et comptes rattachés

Toutes les créances clients ont des échéances à moins d'un an.

Aucune provision pour dépréciation n'a été comptabilisée en l'absence de créances échues.

7.2 Autres actifs courants

Les autres actifs courants s'analysent comme suit :

En milliers d'euros

En muuers a euros	Au 31 décembre 2017	Au 31 décembre 2018	
Avances et acomptes	240	370	
Crédit d'impôt recherche	3 692	4 322	
Autres créances fiscales	538	822	
Contrat de liquidité	367	247	
Charges constatées d'avance	514	3 079	
Autres créances à recevoir	-		
Total	5 351	8 840	

Les autres créances fiscales se rapportent essentiellement à de la TVA à recevoir.

Au 31 décembre 2018, les charges constatées d'avance concernaient principalement des coûts de fabrication, des charges locatives, des collaborations scientifiques et des frais de déplacement.

Crédit d'impôt recherche

La Société bénéficie des dispositions des Articles 244 quater B et 49 septies F du Code Général des Impôts relatives au Crédit d'Impôt Recherche. Conformément aux principes décrits à la Note 3.11, le Crédit d'Impôt Recherche est comptabilisé au Compte de résultat consolidé en « Autres revenus » sur l'exercice au cours duquel les charges de recherche éligibles sont engagées.

Les variations du crédit d'impôt recherche au cours des deux dernières périodes se présentent comme suit :

	Montants En milliers d'euros
Montant à recevoir au 1 ^{er} janvier 2017	2 930
Autres revenus	3 692
Paiements reçus	(2 930)
Montant à recevoir au 31 décembre 2017	3 692

	En milliers d'euros
Montant à recevoir au 1er janvier 2018	3 692
Autres revenus	4 322
Paiements reçus	(3 692)
Montant à recevoir au 31 décembre 2018	4 322

Note 8 : Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste trésorerie et équivalents de trésorerie s'analyse comme suit :

En milliers d'euros

	Au 31 décembre	
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	2017	2018
Disponibilités	55 448	26 241
Équivalents de trésorerie		
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie tels que présentés dans l'état consolidé de la situation financière	55 448	26 241
Concours bancaires courants	_	
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie nets tels que présentés dans l'état des flux de trésorerie consolidés	55 448	26 241

Le Groupe ne détient aucun placement à court terme et l'intégralité de ses disponibilités est déposée auprès d'établissements financiers de premier ordre.

Note 9: Capital

9.1 Capital social

Le capital social s'élève à 620 074,33€ au 31 décembre 2018. Il est divisé en 24 802 973 actions ordinaires intégralement autorisées, souscrites et libérées ayant une valeur nominale de 0,025€.

Le 13 juillet 2016, GenSight Biologics a finalisé son introduction en bourse sur le compartiment B du marché réglementé d'Euronext à Paris (« Euronext Paris »), en levant un montant brut de 40,0 M€ par

l'émission de 5 000 000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,025€ assorties d'une prime d'émission de 7,975€ par action.

Le 10 août 2016, la Société a procédé à l'exercice partiel de son option de surallocation dans le cadre de son introduction en Bourse sur Euronext Paris, levant ainsi 5,2 M€ bruts supplémentaires par l'émission de 655 859 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,025€ assorties d'une prime d'émission de 7,975€ par action.

Le 27 juin 2017, GenSight Biologics a réalisé une levée de fonds de 22,5 M€ bruts, réservée à des investisseurs qualifiés et des institutionnels aux États-Unis et en Europe spécialistes du secteur de la santé et des biotechnologies. La majorité des actions nouvelles a été allouée à des investisseurs américains. L'augmentation correspond à 3 750 000 actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale unitaire de 0,025 €.

Les 24 802 973 actions en circulation n'incluent pas les BSA, BCE, AGA et SO. Les BSA sont attribués aux investisseurs et autres personnes physiques non-salariées, les BCE sont attribués aux seuls salariés, les AGA sont attribuées aux salariés et/ou cadres et les SO sont attribués aux salariés de la filiale américaine.

Le tableau ci-dessous présente les variations du capital social au cours des deux dernières périodes :

En milliers d'euros, sauf le nombre d'actions

	Capital social	Prime d'émission	Nombre d'actions
Solde au 1er janvier 2017	485	91 230	19 409 701
Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires	94	22 406	3 750 000
Coûts d'émission des actions	-	(1 726)	
Émission d'actions suite à l'exercice des bons de souscription			
d'actions ⁽ⁱ⁾	27	230	1 074 522
Total au 31 décembre 2017	606	112 140	24 234 223
	Capital social	Prime d'émission	Nombre d'actions
Solde au 1er janvier 2018	606	112 140	24 234 223
Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires	_	-	
Coûts d'émission des actions			-
Émission d'actions suite à l'exercice des BCE et AGA(1)	14	(5)	568 750
Total au 31 décembre 2018	620	112 135	24 802 973

(1) La prime d'émission inclut le prix de souscription des bons de souscriptions d'actions des non-salariés et la part du prix d'exercice dépassant la valeur nominale des actions pour les bons de souscription d'actions des salariés et des non-salariés.

L'intégralité des variations relatives aux bons de souscription d'actions des salariés, aux bons de souscription d'actions des non-salariés et aux actions gratuites, ainsi que leur impact sur le résultat de la période sont détaillées en Note 16.

Note 10: Passifs financiers

10.1 Avances conditionnées

En 2014, la Société a reçu un financement de Bpifrance Financement sous la forme d'une subvention et d'avances conditionnées en relation avec le développement de sa plate-forme technologique. Le programme sera financé selon un calendrier spécifique défini dans le contrat, sous réserve de l'achèvement d'étapes spécifiques. A chaque phase de développement, la Société fournira à Bpifrance Financement des rapports intérimaires et un rapport final lorsque le projet financé s'achèvera. Sur la base de ces rapports, la Société sera éligible à l'obtention d'avances conditionnées de Bpifrance Financement. Chaque avance doit servir à financer une étape de développement spécifique. Le montant initial total des avances conditionnelles accordées s'élève à 5 686 K€. La Société devra rembourser un montant total de 6 490 K€ (incluant des intérêts courus calculés sur la base d'un taux annuel de 1,44%). Si le total des avances réellement versées par Bpifrance Financement est inférieur à 5 686 K€, les remboursements seront réduits au prorata des sommes reçues.

Les avances seront versées selon l'échéancier suivant, sous réserve de l'achèvement des étapes spécifiques :

- 678 K€ reçu en décembre 2014 ;
- 2 279 K€ reçu en juillet 2016(1);
- 494 K€ initialement prévu sur le premier semestre 2018⁽²⁾;
- 853 K€ initialement prévu à compter de novembre 2018 ;
- 986 K€ initialement prévu à compter de novembre 2019.
- (1) Le montant prévu dans l'échéancier initial était de 2 675 KC. Les dépenses réalisées par la Société ayant été moindre que prévue dans le budget initial, l'avance versée au titre de cette étape a donc été réduite.
- L'étape correspondante s'est achevée en novembre 2017.

Après examen et analyse de l'état d'avancement des étapes intermédiaires restantes, du niveau des dépenses engagées au 31 décembre 2018 et compte tenu du fait que le terme de l'accord initial est fixé au 30 novembre 2019, le Groupe a considéré qu'il ne sera pas en mesure d'atteindre les étapes clés dans les délais impartis et qu'il ne devrait donc plus recevoir d'avance conditionnelle de la part de Bpifrance Financement. En conséquence, les 3 derniers paiements, représentant un montant total de 2 333 K€, ne devraient pas être versés à la Société.

Les avances déjà reçues en 2017 et 2016, ainsi que les intérêts courus afférents sont comptabilisés en passifs non courants dans l'état consolidé de la situation financière.

L'échéancier de remboursement d'un montant total de 3 303 K€ se présente comme suit :

- 550 K€ au plus tard le 30 juin 2022;
- 1 000 K€ au plus tard le 30 juin 2023 ;
- 1 500 K€ au plus tard le 30 juin 2024;
- 253 K€ au plus tard le 30 juin 2025.

A l'issue du remboursement de la totalité des avances conditionnées, GenSight Biologics pourrait être contraint de verser des paiements additionnels, pendant une durée de deux années, pouvant atteindre

jusqu'à 1,4 M€ (603 K€ la première année et 823 K€ la seconde année) en fonction de l'atteinte par la Société d'un chiffre d'affaires hors taxes cumulé de 80,0 M€. Ces paiements additionnels devront être réalisés dans les 15 années qui suivent la première année de remboursement, c'est-à-dire 2037.

L'obligation de remboursement de ces montants est basée sur la réussite technique et commerciale des programmes subventionnés, déterminés par les prévisions de revenus ou revenus provenant de l'exploitation directe ou indirecte de ces produits et par les résultats de sa plate-forme technologique d'optogénétique. Dans le cas ou Bpifrance Financement estime que le programme n'est pas un succès, Bpifrance Financement rencontrera la Société afin de déterminer l'impact sur le montant des remboursements et leur calendrier.

La société a décidé d'inclure les flux de trésorerie futurs provenant des paiements supplémentaires dans le calcul du taux d'intérêt effectif, sur la base des premières prévisions de vente de son deuxième produit.

Le tableau ci-dessous présente de manière détaillée les passifs financiers comptabilisés dans l'état de la situation financière consolidé :

En milliers d'euros

Solde au 1er janvier 2018	3 033
Avance reçue	
Remboursements	
Intérêts courus	408
Autres	_
Solde au 31 décembre 2018	3 441
Part non courante	3 441
Part courante	

10.2 Dates d'échéance

Les dates d'échéance des passifs financiers au 31 décembre 2017 sont les suivantes :

En milliers d'euros

	Montant brut	Moins d'un an	Un à cinq ans	Plus de cinq ans
Total des passifs financiers	3 033	_	550	2 483

Les dates d'échéance des passifs financiers au 31 décembre 2018 sont les suivantes :

En milliers d'euros

	Montant brut	Moins d'un an	Un à cinq ans	Plus de cinq ans
Total des passifs financiers	3 441	_	1 550	1 891

Note 11: Provisions non courantes

Les provisions non courantes sont composées exclusivement des avantages du personnel relatifs aux indemnités de départ à la retraite payables aux salariés français au moment de leur départ en retraite – *Indemnités de fin de carrière* (« IFC »).

Les tableaux suivants présentent les variations de la provision au cours des deux derniers exercices :

En milliers d'euros

Au 1er janvier 2017	73
Coût des services rendus (charge d'exploitation)	26
Charge d'intérêts	1
Prestations versées	
Gain (perte) actuariel(le)	(12)
Au 31 décembre 2017	88
Au 1er janvier 2018	88
Coût des services rendus (charge d'exploitation)	28
Charge d'intérêts	1
Prestations versées	
Gain (perte) actuariel(le)	(52)
Au 31 décembre 2018	65

Les principales hypothèses retenues dans le cadre des évaluations actuarielles des engagements de départ à la retraite sont les suivantes :

- Taux de cotisations de sécurité sociale : 45 % en 2017 et 2018 ;
- Augmentation des salaires : 3 % en 2017 et 2018 ;
- Taux d'actualisation : indice iBoxx Corporates AA 10+, 1,31 % et 1,57 % respectivement en 2017 et 2018 ;
- Âge de départ à la retraite : 67 ans ;
- Conditions de départ à la retraite : départ volontaire ;
- Table de mortalité : TGHF 2005 ;
- Convention collective : Convention collective nationale des ingénieurs et des cadres de la métallurgie ; et
- Taux de turnover : 10 % (20-49 ans), 0 % au-dessus de 50 ans.

Un départ à la retraite a été constaté au cours du dernier exercice présenté.

Note 12: Dettes fournisseurs et autres passifs courants

12.1 Dettes fournisseurs et comptes rattachés

S'agissant des dettes fournisseurs et comptes rattachés, aucun effet d'actualisation n'a été comptabilisé dans la mesure où aucune dette n'avait une échéance supérieure à un an à la fin de chaque exercice présenté.

Les dates d'échéance des dettes fournisseurs au 31 décembre 2018 sont les suivantes :

En milliers d'euros

	Montant	Moins	Un à	Plus de
	brut	d'un an	cinq ans	cinq ans
Dettes fournisseurs	7 593	7 593	-	

12.2 Autres passifs courants

Les autres passifs courants se décomposent de la manière suivante pour les deux exercices présentés :

En milliers d'euros

	Au 31 décembre		
	2017	2018	
Dettes sociales	1 842	1 720	
Autres dettes fiscales	28	201	
Produits constatés d'avance		82	
Autres passifs courants		6	
Total	1 870	2 009	

Le montant comptabilisé dans les produits constatés d'avance correspond aux montants de la franchise de loyers des bureaux de New York.

Note 13 : Instruments financiers comptabilisés dans l'État de la situation financière consolidé et les effets liés au Compte de résultat consolidés

En milliers d'euros					
Au 31 décembre 2017	Valeur à l'Etat de la situation financière consolidé	Juste valeur par le résultat ⁽¹⁾	Prêts et créances (3)	Coût amorti	Juste valeur
Actifs financiers					
Actifs financiers non courants	327	-	-	327	327
Actifs financiers courants	367	367	-	-	367
Créances clients et comptes rattachés	12		12	_	12
Trésorerie et équivalents de trésorerie	55 448	55 448		_	55 448
Total des actifs financiers	56 154	55 814	12	327	56 154
Passifs financiers Avances conditionnées (part non courante)	3 033		_	3 033	3 033
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 225	-	_	2 225	2 225
Total des passifs financiers	5 258			5 258	5 258

En milliers d'euros

Au 31 décembre 2018	Valeur à l'Etat de la situation financière consolidé	Juste valeur par le résultat ⁽¹⁾	Prêts et créances (2)	Coût amorti (3)	Juste valeur
Actifs financiers			-		
Actifs financiers non courants	331	-	-	331	331
Actifs financiers courants	247	247	-		247
Créances clients et comptes rattachés	2	-	2		2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	26 241	_	_	26 241	26 241
Total des actifs financiers	26 821	247		26 572	26 821
Passifs financiers Avances conditionnées (part non courante) Dettes fournisseurs et comptes	3 441	_	_	3 441	3 441
rattachés	7 593	-	-	7 593	7 593
Total des passifs financiers	11 034		_	11 034	11 034

⁽¹⁾ La juste valeur des actifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat correspond à la valeur de marché desdits actifs.

Note 14: Autres revenus

Les autres revenus sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

En milliers d'euros

Au 31 décembre		
2017	2018	
3 692	4 322	
10	24	
3 702	4 346	
	3 692 10	

Note 15: Charges opérationnelles

15.1 Dépenses de recherche et développement

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des dépenses de recherche et développement en fonction de leur nature pour les périodes présentées :

En milliers d'euros

	Au 31 décembre		
	2017	2018	
Frais de personnel(1)	4 734	4 691	
Sous-traitants, collaborations et consultants	11 672	21 288	
Licences et propriété intellectuelle	155	752	
Frais de bureau	516	727	
Frais de déplacement et de représentation	1 065	760	
Dotations aux provisions et amortissements	184	270	
Autres	348	543	
Total des dépenses de R&D	18 675	29 031	

⁽²⁾ La juste valeur des prêts et créances correspond à la valeur reportée dans l'Etat de la situation financière consolidé c'est-à-dire la valeur à la date de transaction, soumise à un test de dépréciation à chaque date de clôture.

⁽³⁾ Le montant des dettes financières évalué au coût amorti a été considéré comme une estimation raisonnable de la juste valeur.

En milliers d'euros

Au 31	décembre
2017	2018

(1) Inclut 1 543 K€ et 950 K€ afférents aux charges calculées liées aux paiements en actions au 31 décembre 2017 et 2018 respectivement.

15.2 Frais généraux et administratifs

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des frais généraux et administratifs en fonction de leur nature pour les périodes présentées :

En milliers d'euros

	Au 31 décembre	
	2017	2018
Frais de personnel(1)	5 824	2 993
Honoraires	756	2 062
Frais de communication et de déplacement	897	1 051
Frais de bureau	288	255
Location de matériel	11	3
Mobilier de bureau et petit matériel	68	146
Frais de courrier et de télécommunications	14	25
Charges de dépréciation et d'amortissement	40	45
Jetons de présence	136	150
Assurances	56	48
Autres	86	232
Total des frais généraux et administratifs	8 173	7 010

⁽¹⁾ Dont 3 245 K€ et 1 132 K€ relatifs aux charges calculées liées aux paiements en actions aux 31 décembre 2017 et 2018 respectivement.

15.3 Frais commerciaux

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des frais commerciaux en fonction de leur nature pour les périodes présentées :

En milliers d'euros

_	Au 31 déc	embre
	2017	2018
Frais de personnel(1)	53	658
Honoraires	627	493
Frais de communication et de déplacement	129	39
Frais de bureau	26	108
Autres	8	52
Total des frais commerciaux	844	1 350

⁽¹⁾ Dont 13 K€ et 340 K€ relatifs aux charges calculées liées aux paiements en actions au 31 décembre 2017 et 2018 respectivement.

15.4 Frais de personnel

Le Groupe emploie 33 personnes en contrat à durée indéterminée au 31 décembre 2018 contre 34 au 31 décembre 2017.

Le tableau suivant présente la nature des coûts inclus dans les frais de personnel :

En milliers d'euros	Au 31 Décembre 2017			Au 31 Décembre 2018				
	R&D	G&A	S&M	TOTAL	R&D	G&A	S&M	TOTAL
Salaires	2 096	1 351	23	3 470	2 847	1 463	187	4 497
Cotisations sociales Coûts des services rendus (avantages au	1 071	1 226	16	2 314	870	391	131	1 392
personnel)	24	2	•	26	23	5	•	28
Paiements fondés en actions	1 543	3 245	13	4 800	950	1 132	340	2 422
Total	4 734	5 824	53	10 611	4 690	2 991	658	8 339

Note 16 : Paiements fondés sur les actions

Le Conseil d'administration a été autorisé par l'Assemblée générale des actionnaires à attribuer aux salariés des BCE, BSA, AGA et SO et à mettre en œuvre les plans d'options sur action suivants :

- avec l'autorisation de l'Assemblée générale des actionnaires le 5 février 2013, le Conseil d'administration a décidé l'attribution de :
 - 892 000 bons de souscription réservés aux salariés (BCE 2013-02) le 8 juillet 2013.
 - 328 000 bons de souscription réservés aux non-salariés (BSA 2013-02) le 8 juillet 2013.
 - 193 800 bons de souscription réservés aux salariés (BCE 2013-02) le 9 avril 2014.
 - 33 000 bons de souscription réservés aux non-salariés (BSA 2013-02) le 9 avril 2014.
- avec l'autorisation de l'Assemblée générale des actionnaires le 25 juin 2014, le Conseil d'administration a attribué 60 000 bons de souscription réservés aux salariés (BCE 2014-06) le 3 décembre 2014.
- avec l'autorisation de l'Assemblée générale des actionnaires le 29 juin 2015, le Conseil d'administration a décidé l'attribution de :
 - 121 000 bons de souscription réservés aux non-salariés (BSA 2015-06) le 7 juillet 2015.
 - 733 298 bons de souscription réservés aux salariés (BCE 2015-06) le 7 juillet 2015.
- avec l'autorisation de l'Assemblée générale des actionnaires le 19 mai 2016, le Conseil d'administration a attribué :
 - 205 000 bons de souscription réservés aux non-salariés (BSA 2016) le 26 juillet 2016.
 - 766 000 actions gratuites (AGA 2016) le 26 juillet 2016.
 - 593 500 actions gratuites (AGA 2016) le 27 juillet 2017.
 - 72 500 actions gratuites (AGA 2016) le 19 décembre 2017.

- 165 000 bons de souscription réservés aux non-salariés (BSA 2016) le 27 juillet 2017.
- 220 000 stock-options (SO 2017) le 27 juillet 2017.
- 300 000 stock-options (SO 2017) le 19 décembre 2017.
- 175 000 stock-options (SO 2017) le 14 Mars 2018.
- avec l'autorisation de l'Assemblée générale des actionnaires le 12 avril 2018, le Conseil d'administration a attribué :
 - 380 000 actions gratuites (AGA 2018) le 18 septembre 2018.
 - 20 000 bons de souscription réservés aux non-salariés (BSA 2018) le 18 septembre 2018.
 - 30 000 stock-options (SO 2018) le 18 septembre 2018.
 - 135 000 actions gratuites (AGA 2018) le 19 décembre 2018.

16.1 Bons de souscription réservés aux salariés (BCE)

• Calendrier d'acquisition

L'intégralité des BCE attribués peuvent être exercés par le bénéficiaire conformément au calendrier d'acquisition suivant :

- jusqu'à 1/4 au premier anniversaire de la date d'attribution ;
- les 75 % restants peuvent être exercés à hauteur de 1/36° par mois à compter du premier anniversaire de la date d'attribution ; et
- au plus tard dans le délai de 10 ans à compter de la date d'attribution.

• Détails et principales caractéristiques des BCE attribués au 31 décembre 2018

	BCE 2013-02	BCE 2013-02	BCE 2014-06	BCE 2015-06
Date d'attribution	8 juillet 2013	9 avril 2014	3 décembre 2014	8 juillet 2015
Date d'expiration du plan	7 juillet 2023	8 avril 2024	2 décembre 2024	7 juillet 2025
Nombre de bons de souscription attribués initialement Nombre d'actions auxquelles le bon	892 000	193 800	60 000	733 298
de souscription donne droit	1	1	1	1
Prix d'exercice	0,025€	0,025 €	0,025 €	3,275 €
Méthode de valorisation utilisée		Black - S	choles	
Volatilité prévue	42,50%	42,50%	75,21%	76,49%
Dividendes attendus	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Juste valeur par bon de souscription	0,44 €	0,44 €	2,15 €	5,56€

• Variations des soldes de BCE

	BCE 2013-02	BCE 2014-06	BCE 2015-06	Total
Solde restant au 1er janvier 2018	780 478	60 000	519 583	703 303
Attribués au cours de la période	-	1	-	_
Exercés au cours de la période		-	-	-
Annulés au cours de la période	-	-	(28 667)	(28 667)
Solde restant au 31 décembre 2018	123 720	60 000	490 916	674 636
dont exerçables	123 720	60 000	426 604	610 324

16.2 Bons de souscription réservés aux non-salariés (BSA)

• Calendrier d'acquisition

Les BSA 2013-02 et les BSA 2015-06 attribués peuvent être exercés par le bénéficiaire conformément au calendrier d'acquisition suivant :

- jusqu'à 1/4 au premier anniversaire de la date d'attribution ;
- les 75 % restants peuvent être exercés à hauteur de 1/36° par mois à compter du premier anniversaire de la date d'attribution ; et
- au plus tard dans le délai de 10 ans à compter de la date d'attribution.

Les BSA 2016 attribués peuvent être exercés par le bénéficiaire conformément au calendrier d'acquisition suivant :

- jusqu'à 100 % au premier anniversaire de la date d'attribution ; et
- au plus tard dans le délai de 10 ans à compter de la date d'attribution.

Les BSA 2017 attribués peuvent être exercés par le bénéficiaire conformément au calendrier d'acquisition suivant :

- jusqu'à 1/4 à la date d'attribution;
- les 75 % restants peuvent être exercés à hauteur de 1/36° par mois à compter de la date d'attribution; et
- au plus tard dans le délai de 7 ans à compter de la date d'attribution.

Les BSA 2018 attribués peuvent être exercés par le bénéficiaire conformément au calendrier d'acquisition suivant :

- jusqu'à 1/4 à la date d'attribution;

- les 75 % restants peuvent être exercés à hauteur de 1/36° par mois à compter de la date d'attribution ; et
- au plus tard dans le délai de 7 ans à compter de la date d'attribution.

	BSA 2013-02	BSA 2013-02	BSA 2015-06	BSA 2016	BSA 2017	BSA 2018
Date d'attribution	8 juillet 2013	9 avril 2014	8 juillet 2015	26 juillet 2016	27 juillet 2017	18 septembre 2018
Date d'expiration du plan Nombre de bons de souscription attribués	7 juillet 2023	8 avril 2024	7 juillet 2025	25 juillet 2023	27 juillet 2024	18 septembre 2025
initialement	328 000	33 000	121 000	205 000	165 000	20 000
Prix d'exercice Nombre d'actions auxquelles le bon de souscription donne	0,025 €	0,025 €	3,275 €	8,08 €	5,04 €	2,22 €
droit	1	1	1	1	1	1
Méthode de valorisaton			Black -	Scholes		
Volatilité prévue	42,50%	42,50%	76,49%	62,46%	49,37%	58,02%
Dividendes attendus	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Prix de souscription Juste valeur par bon de	0,08 €	0,08 €	0,25 €	0,65 €	0,40 €	0,18 €
souscription (après déduction du prix de souscription)	0,36€	0,36€	5,31 €	2,94 €	1,64 €	2,02 €

• Variations des soldes de BSA

	BSA 2013-02	BSA 2015-06	BSA 2016	BSA 2017	BSA 2018	Total
Solde restant au 1er janvier 2018	293 040	121 000	158 000	165 000	_	737 040
Attribués au cours de la période			•	-	20 000	20 000
Exercés au cours de la période		+	-		•	-
Annulés au cours de la période	-			-	-	
Solde restant au 31 décembre 2018	293 040	121 000	158 000	165 000	20 000	757 040
dont exerçables	293 040	103 354	158 000	99 688	6 250	630 082

16.3 Actions gratuites (AGA)

• Calendrier d'acquisition

En juillet 2016, le conseil d'administration de la Société a attribué un total de 766 000 actions gratuites (AGA 2016) comme suit :

- 546 000 AGA 2016 (710 000 attribuées initialement, dont 128 000 ont été annulées en 2017 et 36 000 en 2018) peuvent être intégralement acquises par les dirigeants principaux, dont M. Bernard Gilly, le Directeur général de la Société, sous réserve de la satisfaction des critères de performance suivants en juillet 2018 au plus tard :
 - 291 000 de ces actions gratuites ont été acquises à l'achèvement du recrutement pour les essais cliniques RESCUE et REVERSE en juillet 2017; et
 - les 255 000 actions gratuites restantes ont été acquises au recrutement du premier patient pour l'étude clinique de Phase I/II de GS030 en RP en juillet 2018.

- 56 000 AGA 2016 ont été acquises intégralement en juillet 2017 (un an après leur date d'attribution).

En juillet 2017 et en décembre 2017, le conseil d'administration de la Société a attribué un total de 666 000 AGA 2016 supplémentaires comme suit :

- 622 500 AGA 2016 (dont 70 000 ont été annulées en 2018), qui peuvent être intégralement acquises par les dirigeants principaux, dont M. Bernard Gilly, sous réserve (i) d'une période d'acquisition d'un an à compter de la date d'attribution et (ii) de la satisfaction des critères de performance décrits ci-dessous en juillet 2019 au plus tard :
 - 281 250 de ces actions gratuites ont été acquises à réception des résultats définitifs de l'essai clinique de GS010 REVERSE; et
- les 271 250 actions gratuites restantes seront acquises à l'achèvement du recrutement de 50 % des patients pour un essai clinique de Phase I/II du GS030 en RP.
- 32 500 AGA 2016 (43 500 initialement attribuées, dont 11 000 ont été annulées en 2018) ont été acquises intégralement en juillet 2018 (un an après leur date d'attribution).

Les AGA 2016 seront émises à leur valeur nominale et feront l'objet d'une période de rétention d'un an après leur date d'acquisition.

En septembre 2018 et en décembre 2018, le conseil d'administration de la Société a attribué un total de 515 000 AGA 2018 supplémentaires comme suit :

- 460 000 AGA 2018 (dont 15 000 ont été annulées en 2018), qui peuvent être intégralement acquises par les dirigeants principaux, dont M. Bernard Gilly, sous réserve (i) d'une période d'acquisition d'un an à compter de la date d'attribution et (ii) de la satisfaction des critères de performance décrits ci-dessous en septembre 2020 au plus tard :
- 222 500 de ces actions gratuites seront acquises à l'atteinte du recrutement de 100% des patients dans l'étude de Phase I/II de GS030
- les 222 500 actions gratuites restantes seront acquises à la production du 1 er lot PPQ de GS010
- 55 000 AGA 2018 (dont 7 500 ont été annulées en 2018) seront acquises intégralement en septembre 2019 (un an après leur date d'attribution).

Les AGA 2018 seront émises à leur valeur nominale et feront l'objet d'une période de rétention d'un an après leur date d'acquisition.

• Détails et principales caractéristiques des AGA attribuées au 31 décembre 2018

	AGA 2016	AGA 2016	AGA 2016	AGA 2018	AGA 2018
Date d'attribution	26 juillet 2016	27 juillet 2017	19 décembre 2017	18 septembre 2018	19 décembre 2018
Nombre d'actions attribuées initialement	766 000	593 500	72 500	380 000	135 000
Période de vesting (en année)	1	1	1	1	1
Juste valeur à la date d'attribution Conditions de performance (1)	8,08 € Oui	5,12 € Oui	5,55 € Oui	2,10 € Oui	4,04 € Oui

⁽¹⁾ Les conditions de performance ne concernent que les attributions aux dirigeants principaux; les autres salariés ne sont tenus que d'une condition de présence.

• Variations des soldes d'AGA

	AGA 2016	AGA 2018	Total
Solde restant au 1er janvier 2018	957 000	-	957 000
Attribuées au cours de la période	-	515 000	515 000
Acquises au cours de la période	(568 750)	•	(568 750)
Échues au cours de la période	(117 000)	(22 500)	(139 500)
Solde en circulation au 31 décembre 2018	271 250	492 500	763 750

16.4 Stock-options (SO)

• Calendrier d'acquisition

Les SO 2017 attribuées le 19 décembre 2017 peuvent être exercées par le bénéficiaire conformément au calendrier d'acquisition suivant :

- jusqu'à 1/4 au premier anniversaire de la date d'attribution;
- les 75 % restants peuvent être exercés à hauteur de 1/36e par mois à compter de la date d'attribution; et
- au plus tard dans le délai de sept ans à compter de la date d'attribution.

Les SO 2017 attribuées le 14 mars 2018 peuvent être exercées par le bénéficiaire conformément au calendrier d'acquisition suivant :

- jusqu'à 1/4 à la date d'attribution;
- les 75 % restants peuvent être exercés à hauteur de 1/36e par mois à compter de la date d'attribution; et
- au plus tard dans le délai de sept ans à compter de la date d'attribution.

Les SO 2018 attribuées le 18 septembre 2018 peuvent être exercées par le bénéficiaire conformément au calendrier d'acquisition suivant :

- jusqu'à 1/4 à la date d'attribution;

- les 75 % restants peuvent être exercés à hauteur de 1/36e par mois à compter de la date d'attribution ; et
- au plus tard dans le délai de sept ans à compter de la date d'attribution.

• Détails et principales caractéristiques des SO attribuées au 31 décembre 2018

	SO 2017	SO 2017	SO 2017	SO 2018
Date d'attribution	27 juillet 2017	19 décembre 2017	14 mars 2018	18 septembre 2018
Date d'expiration du plan Nombre d'options de souscription ou	26 juillet 2024	18 décembre 2024	13 mars 2025	17 septembre 2025
d'achat attribués initialement	220 000	300,000	175,000	30,000
Prix d'exercice Nombre d'actions auxquelles chaque option de souscription ou d'achat	5,04 €	€ 5.55	€ 6.98	€ 2.19
d'actions donne droit	1	1	1	1
Méthode de valorisation utilisée		Black -	- Scholes	
Volatilité prévue	51,09%	50,36%	48,75%	58,02%
Dividendes attendus	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Juste valeur par option	2,09 €	2,20 €	2,63 €	0,91 €

• Variations des soldes de SO

	SO 2017	SO 2018	Total
Solde restant au 1er janvier 2018	364 166	-	364 166
Attribuées au cours de la période	175 000	30 000	205 000
Exercées au cours de la période		-	-
Echues au cours de la période	(64 166)		(64 166)
Solde restant au 31 décembre 2018	475 000	30 000	505 000
Dont exerçables	150 000	-	150 000

16.5 Rapprochement avec les charges calculées liées aux paiements en actions au compte de résultat

Au 31 décembre 2017			Au 31 décembre 2018					
En milliers d'euros	R&D	Frais Généraux et Admin	Frais commerciaux	TOTAL	R&D	Frais Généraux et Admin	Frais commerciaux	TOTAL
Bons de souscription réservés aux non-salariés (BSA)	381	189	•	570	70	98		168
Bons de souscription réservés aux salariés (BCE)	(91)	286	-	195	5	141		146
Actions Gratuites avec conditions de performance(AGA)	931	2 769	13	3 714	335	887	340	1 561
Stock Options (SO)	322		•	322	540	6		547
Charges calculées liées aux paiements en actions	1 543	3 245	13	4 800	950	1 132	340	2 422

Note 17: Produits et charges financiers

Les produits et charges financiers s'analysent comme suit :

En milliers d'euros

	Au 31 décembre	
	2017	2018
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	_	
Gains de change	34	40
Autres		4
Produits financiers	34	44
Pertes de change	(77)	(43)
Intérêts courus	(76)	(408)
Charge d'intérêt liée aux avantages du personnel	(1)	(1)
Autres	(1)	-
Charges financières	(156)	(452)
Total	(122)	(408)

Les profits et pertes de change découlent principalement des achats de services libellés en dollars américains. Comme indiqué en Note 10.1, les intérêts courus ont été calculés sur la base d'un taux d'intérêt de 5,56 %.

Les intérêts courus correspondent à la charge d'intérêts sur les avances conditionnées reçues de Bpifrance Financement.

Note 18: Impôt sur les sociétés

Comme indiqué en Note 3.11—Principes comptables— Crédit d'impôt recherche, subventions et avances conditionnées, le Crédit d'Impôt Recherche n'est pas inclus dans le poste « Impôt sur les sociétés » mais dans le poste « Autres revenus ».

Etant donné que le Groupe dégage des pertes fiscales, aucune charge d'impôt sur les sociétés n'a été comptabilisée. En outre, conformément aux principes décrits à la Note 3.15, et compte tenu du stade de développement de la Société, aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé dans les États Financiers.

Au 31 décembre 2018, le cumul des déficits fiscaux reportables depuis la création de la Société s'élevait à 110 475 K€. Cette perte fiscale peut être différée indéfiniment et imputée sur les profits futurs, conformément à la législation fiscale française (CGI art. 209, I-al. 3 et BIC-XIV-2000s).

18.1 Preuve d'impôt

Le tableau suivant présente le rapprochement entre la charge d'impôt effective et nominale au taux légal français de 28,00 % au 31 décembre 2018 (pas de changement par rapport au 31 décembre 2017), hors contributions additionnelles :

En milliers d'euros

	Au 31 décen	ibre
	2017	2018
Résultat avant impôt	(24 112)	(33 453)
Taux d'impôt légal	28,00%	28,00%
Charge d'impôt théorique	6 751	9 367
Augmentation/diminution de la charge fiscale découlant de :	_	_
Crédit d'Impôt Recherche	1 034	1 210
Rémunération fondée sur les actions	(1 344)	(678)
Non-comptabilisation d'actifs d'impôts différés liés aux pertes fiscales reportables et différences temporaires	(6 441)	(9 899)
Charge d'impôt réelle	_	
Taux effectif d'impôt	0%	0%

Note 19: Engagements hors Bilan

Le tableau suivant présente les informations concernant les obligations contractuelles futures au 31 décembre 2018.

En milliers d'euros	Total	Moins d'un an	Un à trois ans	Quatre à cinq ans	Plus de cinq ans
Avances conditionnées	3 441	-		1 550	1 891
Retraites et avantages du personnel	65	-	-		65
Contrats de location	5 833	820	1 792	1 858	1 363
Collaborations et contrats de licence	-	-	-	-	-
Total	9 339	820	1 792	3 408	3 319

Engagements aux termes des contrats de location simple

19.1 Contrat avec Passage de l'Innovation

Le 1^{er} janvier 2015, nous avons conclu un contrat de location pour notre siège à Paris, France avec *Passage de l'Innovation*, qui a été modifié le 1^{er} octobre 2015, le 1^{er} janvier 2016 et le 1^{er} mai 2017, le 8 janvier 2018, le 1^{er} juillet 2018 et le 1^{er} octobre 2018. Au fur et à mesure, des surfaces additionnelles ont été incluses au contrat pour accompagner le développement du Groupe. Le bail de la surface principale se termine en décembre 2024, toutefois, notre engagement vis-à-vis des surfaces plus petites s'achève en 2027. L'accord comprend des frais de loyer, des charges locatives et d'autres services fournis par le bailleur.

L'amendement signé le 1^{er} octobre 2018 prévoit en particulier une baisse de loyer du fait de la diminution de l'espace de bureau utilisé. Les services associés (comme la réception, les imprimantes, l'informatique, et l'accès aux salles de réunion) ont également été révisés en conséquence.

En outre, au 31 décembre 2018, il n'y a aucun contrat de location de voiture.

Le tableau ci-dessous présente les paiements contractuels futurs minimaux afférents à ce contrat de location simple au 31 décembre 2018 :

En milliers d'euros	Au 31 décembre		
	2018		
2019	494		
2020	494		
2021	494		
2022	494		
2023	494		
2024	494		
2025	37		
2026	36		
2027	18		
Total	3 055		

19.2 Filiale basée aux États-Unis

Le Groupe a conclu le 6 septembre 2017 un accord ferme de location de bureaux à New-York pour sa filiale basée aux États-Unis. Le bail a débuté dès l'achèvement des travaux à la charge du propriétaire et la livraison des locaux à la Société, en date du 18 avril 2018.

Le tableau ci-dessous présente les paiements minimaux de loyer et de fonctionnement à la charge du locataire afférent à ce contrat au 31 décembre 2018 :

En milliers d'euros	Au 31 décembre 2018		
2019	326		
2020	398		
2021	406		
2022	428		
2023	442		
2024	451		
2025	327		
Total	2 778		

Engagements aux termes du contrat de services - activités G&A

En outre, le Groupe a conclu un contrat de services avec *Passage de l'Innovation* portant sur des services de ressources humaines, des services juridiques et des services de propriété intellectuelle le 1^{er} mai 2017, amendé les 15 décembre 2017, 31 janvier 2018, et 18 décembre 2018. Conformément aux modalités du contrat, le coût annuel est fixé à 240 K€ et chaque partie peut mettre fin au contrat à l'expiration d'une période de préavis de six mois.

Engagements afférents aux activités R&D

La Société a signé plusieurs contrats de licence et de collaboration :

- En octobre 2012, le Groupe a conclu un contrat de licence avec Inserm Transfert S.A. (« Inserm »), institut public français de science et de technologie. Le Groupe a payé des droits de licence de 40 K€ en 2013 à la signature du contrat, qui ont été comptabilisés en tant que dépenses de recherche et développement dans le compte de résultat. À l'achèvement des étapes de développement, le Groupe doit payer des droits non-remboursables pouvant s'élever jusqu'à 2 750 K€ au total. Au 31 décembre 2018, les engagements résiduels s'élèvent à 1 800 K€. Au moment de la commercialisation de tout produit couvert par les brevets sous licence, le Groupe aura l'obligation de payer un pourcentage des ventes nettes au titre de redevances. Le taux des redevances varie en fonction du montant des ventes nettes.
- En décembre 2013, le Groupe a conclu un contrat de licence portant sur l'utilisation de données scientifiques avec l'Association Française contre les Myopathies, (« AFM »), une association à but non lucratif, Genethon et Inserm Transfert, agissant en qualité de délégué de l'Inserm, institut public français de science et de technologie, et l'Université Pierre et Marie Curie (« UPMC »), université française. Le Groupe a payé des droits de licence de 10 K€ à la signature du contrat, qui ont été comptabilisés en tant que charges de recherche et développement dans le compte de résultat consolidé. À l'achèvement des étapes de développement, le Groupe doit payer des droits non-remboursables pouvant aller jusqu'à 688 K€. Au 31 décembre 2018, les engagements résiduels s'élevaient à 450 K€. Au moment de la commercialisation de tout produit couvert par les brevets sous licence, le Groupe aura l'obligation de payer 1 % des ventes nettes à titre de redevances annuelles.
- En décembre 2013, le Groupe a conclu un contrat de collaboration pour la recherche d'une durée de trois ans avec UPMC, une université française, et l'Institut de la Vision. Le Groupe dispose du droit exclusif d'utiliser les brevets communs développés. En octobre 2014, novembre 2014 et juin 2015, le Groupe a conclu trois accords spécifiques remplaçant l'accord initial. S'agissant de ces trois accords, le Groupe doit payer un montant total de 2 276 K€, hors taxes, à sa discrétion, pendant une période de trois ans allant de 2014 à 2018. Au 31 décembre 2018, le contrat n'a pas été renouvelé et il n'y a aucun paiement résiduel.
- En février 2013, le Groupe a conclu un contrat de licence avec Novartis. La Société a émis 670 588 actions ordinaires en contrepartie des licences. Le montant d'immobilisation incorporelle comptabilisé était de 275 K€ (cf. Note 4) et a été déterminé par référence à la juste valeur des actions ordinaires attribuées par la Société en contrepartie des licences. Au moment de la commercialisation de tout produit couvert par les licences, le Groupe aura l'obligation de payer 5 % des ventes nettes à titre de redevances.
- En février 2014, la Société a conclu un contrat non-exclusif de licence, développement et commercialisation avec Avalanche Technologies (« Avalanche », rebaptisée « Adverum Biotechnologies »), une société de biotechnologie. Les droits de licence annuels payables par le Groupe s'élèvent à 30 K\$, ce qui représentait un paiement annuel de 26 K€ de 2014 à 2018, comptabilisés en tant que charges de recherche et développement dans le compte de résultat. À l'achèvement des étapes de développement, le Groupe doit payer des droits non-remboursables

pouvant aller jusqu'à 5 900 K\$. Au 31 décembre 2018, les engagements résiduels s'élevaient à 5 750 K\$. Au moment de la commercialisation de tout produit couvert par les brevets sous licence, le Groupe aura l'obligation de payer un pourcentage des ventes nettes à titre de redevances. Le taux des redevances varie en fonction du montant des ventes nettes.

- En mars 2014, la Société a conclu un accord de collaboration pour la recherche avec le Friedrich Miescher Institute (« FMI »), un institut de recherche biomédicale, aux termes duquel les parties ont convenues de collaborer pour la recherche, qui comprend la conception, la planification et l'exécution d'expériences sur différents modèles animaux en vue de tester de nouvelles thérapies, y compris le développement et l'essai d'outils optogénétiques. Aux termes de ce contrat de collaboration pour la recherche, le Groupe est convenu de payer la somme annuelle 111 K€ au FMI en 2014, 2015 et 2016 au titre de contribution au coût des travaux de recherche. Le montant payé chaque année au FMI a été comptabilisé en tant que charge de recherche et développement dans le compte de résultat. Une première modification de cet accord de collaboration pour la recherche a été signée en avril 2017 afin de prolonger la durée du contrat jusqu'au 31 mai 2018. L'accord de collaboration n'a pas été renouvelé après cette date.
- En janvier 2016, le Groupe a conclu un contrat de licence avec M.I.T., du fait de l'exercice d'une option accordée au titre du contrat de brevet conclu entre M.I.T. et le Groupe le 9 janvier 2015. Aux termes de ce contrat de licence, le Groupe a comptabilisé en tant que charge de recherche et développement et convenu de payer des droits de délivrance de licence s'élevant à 45 K\$, des droits de maintien de licence pouvant s'élever jusqu'à 100 K\$ par an et des paiements variables pouvant aller jusqu'à 7 300 K\$ en fonction de l'achèvement d'étapes. Au 31 décembre 2018, les engagements résiduels s'élevaient à 7 100 K\$. Le Groupe paiera également des redevances tournant autour de 5 % des ventes nettes futures.

Pour chacun de ces contrats de licence et de collaboration, compte tenu des incertitudes significatives concernant le développement des médicaments candidats ainsi que du fait que le Groupe ait seule discrétion pour décider s'il souhaite poursuivre les activités de recherche et développement, il a conclu, sur la base du stade de développement de ses médicaments candidats, qu'il est peu probable qu'il verse un paiement aux parties aux termes de ces contrats de licence et de collaboration.

Note 20 : Relations avec des parties liées

Le Groupe n'a conclu aucune nouvelle transaction significative avec des parties liées au cours de la période considérée.

Rémunération des principaux dirigeants

Les montants de rémunération présentés ci-dessous ont été attribués aux principaux dirigeants qui sont membres du conseil d'administration du Groupe, et ont été comptabilisés en tant que charges au cours de la période présentée :

En milliers d'euros	Au 31 décembre		
	2017	2018	
Avantages du personnel à court terme	899	829	
Paiements en actions	1 859	837	
Total	2 758	1 666	

Les méthodes et hypothèses retenues pour l'évaluation des paiements fondés sur des actions sont décrites à la Note 16.

Les passifs relatifs aux principaux dirigeants aux 31 décembre 2017 et 2018 sont présentés ci-dessous :

En milliers d'euros	Au 31 décembre		
	2017	2018	
Rémunération variable	128	128	
Total	128	128	

Transactions avec des parties liées :

M. Bernard Gilly, Directeur général de GenSight Biologics, est actionnaire (à hauteur de 27,1 %) de *Passage de l'Innovation* au 31 décembre 2018. En 2015, la Société a conclu avec *Passage de l'Innovation* un contrat portant sur la location de ses nouveaux bureaux. Comme il est décrit ci-dessus, des amendements ont été signés en janvier, juillet et Octobre 2018, ainsi qu'un amendement concernant le contrat de services portant sur des services de ressources humaines, des services juridiques et des services de propriété intellectuelle. Les montants y afférents présentés ci-dessous ont été comptabilisés en tant que charges au cours de la période présentée :

Au 31 décembre			
2017	2018		
762	792		
762	792		
	762		

Aucun passif n'est dû aux parties liées au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2018, respectivement.

Note 21: Résultat par action

Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat net de la période revenant aux actionnaires du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Les actions de préférence avaient les mêmes droits et dividendes que les actions ordinaires pour les besoins du calcul du résultat par action. L'intégralité des actions de préférence ont été converties en actions ordinaires à raison d'une pour une à la réalisation de l'introduction en Bourse sur Euronext Paris en juillet 2016.

L'intégralité des actions en circulation ont été prises en compte pour les besoins du calcul du résultat par action de base. Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires s'élevait à 21 936 006 et 24 466 559 pour les exercices clos le 31 décembre 2017 et 2018, respectivement.

Le résultat par action dilué est calculé en divisant le résultat net de la période revenant aux actionnaires du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation majoré des actions potentiellement dilutives non encore émises découlant des plans de rémunération fondée sur des actions (cf. Note 16).

La dilution est définie comme une réduction du résultat par action ou une augmentation de la perte par action. Lorsque l'exercice d'options sur actions et de bons de souscription d'actions en circulation réduit la perte par action, celles-ci sont considérées comme anti-dilutives et sont exclues du calcul de la perte par action. Ainsi, le résultat par action de base et le résultat par action dilué sont identiques car tous les instruments de capital émis, représentant 2 700 426 actions ordinaires supplémentaires potentielles, ont été considérés comme anti-dilutifs.

En milliers d'euros, à l'exception du bénéfice (de la perte) par action

		Au 31 décembre			
		2017		2018	
Bénéfice (perte) net(te) de la période présentée		(24 112)		(33 453)	
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation		21 936 006		24 466 559	
Bénéfice (perte) par action de base et dilué(e)	€	(1,10)	€	(1,37)	

Note 22: Gestion des risques financiers

Les principaux instruments financiers détenus par le Groupe sont constitués de trésorerie et d'équivalents de trésorerie. Ces instruments sont détenus en vue du financement des activités en cours du Groupe. Le Groupe n'a pas pour politique d'investir dans des instruments financiers à des fins de spéculation. Le Groupe n'utilise pas de produits financiers dérivés.

Les principaux risques auxquels le Groupe est exposé sont le risque de liquidité, le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de crédit.

Risque de liquidité

Le Groupe ne pense pas être exposé au risque de liquidité à court terme, compte tenu de la position de trésorerie dont il dispose au 31 décembre 2018, qui s'élève à 26 241 K€ et uniquement composé de soldes de trésorerie, de l'augmentation de capital de 7.9 M€ réalisée en février 2019 et du Crédit d'Impôt Recherche 2018 de 4 322 K€, dont le remboursement est prévu au second semestre 2019.

La Direction pense que le montant de trésorerie, d'équivalents de trésorerie disponibles et le remboursement prévu du Crédit d'Impôt Recherche 2018 sont suffisants pour financer les opérations prévues du Groupe au cours des 12 prochains mois.

Risque de change

Le Groupe est exposé au risque de change inhérent à certains services fournis aux États-Unis, qui ont été facturés en dollars américains. Le Groupe ne perçoit actuellement pas de produits en euros, en dollars ni dans aucune autre monnaie. En raison du niveau relativement faible de ces dépenses, il est peu probable que l'exposition au risque de change ait un impact défavorable significatif sur le résultat des activités ou la situation financière du Groupe. L'exposition du Groupe aux devises autres que le dollar américain est négligeable. Pour les exercices clos le 31 décembre 2017 et 2018, moins de 23 % et 20 %, respectivement, de ses achats et autres dépenses externes ont été effectués en dollars américains, générant une perte de change de 77 K€ et 43 K€, respectivement. Compte tenu de ces montants non significatifs, le Groupe n'a pas pris, à ce stade, de disposition de couverture afin de protéger ses activités contre les fluctuations des taux de change.

Le Groupe ne peut exclure qu'une augmentation importante de son activité, notamment aux Etats-Unis, ne résulte dans une plus grande exposition au risque de change et devrait alors envisager de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques.

Risque de taux d'intérêt

Au 31 décembre 2018, le Groupe n'avait ni SICAV monétaire ni comptes de dépôt à terme.

Le Groupe n'a aucune facilité de crédit. Le remboursement des avances conditionnées de Bpifrance Financement ne sont pas soumises au risque de taux d'intérêt.

Risque de crédit

Le risque de crédit afférent à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie du Groupe n'est pas significatif compte tenu de la qualité des établissements financiers cocontractants.

Juste valeur

La juste valeur d'instruments financiers négociés sur un marché actif, tels que les titres disponibles à la vente, est fondée sur le prix de marché au 31 décembre 2018. Les prix de marché utilisés pour les actifs financiers détenus par le Groupe sont les cours acheteurs pratiqués sur le marché à la date d'évaluation.

Il est présumé que la valeur nominale, minorée des provisions pour dépréciation, des créances et dettes courantes, est proche de la juste valeur de ces éléments.

Note 23: Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes payés par le Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevaient à 799 K€.

	2018				
	Becouze	Deloite & Associés			
En milliers d'euros	Montant	%	Montant	%	
Certification des comptes	180	95 %	609	100 %	
Certification de responsabilité sociale et environnementale	5	3 %		0 %	
Autres rapports aux fins du respect de la législation française	4	2 %	1	0 %	
Total	189	100 %	610	100 %	

Note 24 : Événements postérieurs à la clôture

Le 4 février 2019, GenSight Biologics a annoncé les premiers résultats à 48 semaines de l'étude clinique de Phase III RESCUE, qui évalue la sécurité et l'efficacité d'une seule injection intravitréenne de GS010 (rAAV2/2-ND4) chez 39 patients atteints de neuropathie optique héréditaire de Leber (NOHL) induite par la mutation 11778-ND4, et chez qui la perte d'acuité visuelle a débuté moins de 6 mois avant le traitement. Les patients ont reçu GS010 dans un œil et une procédure sham dans l'autre œil (injection

simulée). Le traitement était randomisé entre l'œil le moins atteint (« meilleur œil ») et le plus atteint (« moins bon œil »).

Le 25 février 2019, le Groupe a décidé de procéder à une augmentation de capital d'un montant net de 7,9 M€, par émission de 3 921 568 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,025€ chacune (les "Actions Nouvelles") pour un prix de souscription de 2,04€ chacune (prime d'émission incluse) (l'"Augmentation de Capital"), entièrement souscrite par Sofinnova. La présente opération vise à poursuivre les dernières étapes du développement clinique de GS010, et à déposer une demande d'autorisation de mise sur le marché en Europe.

Le 17 avril 2019, le Groupe a annoncé les résultats de suivi à 72 semaines de l'étude clinique de Phase III RESCUE, qui évalue la sécurité et l'efficacité d'une seule injection intra-vitréenne de GS010 (rAAV2/2-ND4) chez 39 patients atteints de neuropathie optique héréditaire de Leber (NOHL) induite par la mutation 11778-ND4, et chez qui la perte d'acuité visuelle a débuté moins de 6 mois avant le traitement. Les patients ont reçu GS010 dans un œil et une procédure sham dans l'autre œil (injection simulée). Le traitement était randomisé entre l'œil le moins atteint (« meilleur œil ») et le plus atteint (« moins bon œil »).